



MAIRIE DE NAJAC
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(Article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance : 29 avril 2026, à 20 heures.

Président : M. Pierre-Jean BARTHEYE, Maire de Najac.

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
Pierre-Jean BARTHEYE	×			
Gilbert BLANC	×			
Rose CLAUDURAUD	×			
Katlène DELZANT	×			
Diane GASTELLU	×			
Jean-Marie GUILLEMAIN	×			
Annie LAUVAUX	×			
Sandra MIQUEL	×			
Camille MONTEIL	×			
Anne-Claire SAINTILAN	×			
Indira SEGONDS	×			
Pierre SEGONDS	×			
Jean Régis SOUVIGNET	×			
Rémi VINCENT	×			
Léo WEIDMANN	×			

Secrétaire de séance : Sandra MIQUEL

Quorum : 8 (15 membres afférents – 15 membres en exercice).

Lecture par M. Pierre-Jean BARTHEYE de l'ordre du jour de la précédente séance du Conseil Municipal.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

- **43/2026 :** Approbation des comptes financiers uniques 2025 des budgets Commune, VVF Villages, Camping Roc du Pont, Lotissement 1, Lotissement 2, Assainissement et Mergieux,
- **44/2026 :** Affectations des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget communal et des budgets annexes,
- **45/2026 :** Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026,
- **46/2026 :** Vote des budgets supplémentaires 2026 : Budget principal Commune et budgets annexes VVF Villages, Camping, Assainissement et Mergieux,
- **47/2026 :** Facturation du service public de l'assainissement collectif – réévaluation du tarif de la partie fixe « abonnement »,
- **48/2026 :** Désignation de délégués communaux auprès de l'association des Collectivités forestières de l'Aveyron,
- **49/2026 :** Désignation d'un représentant au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires de la SPL Ouest Aveyron Tourisme,
- **50/2026 :** Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- **51/2026 :** Subventions aux associations,
- **52/2026 :** Animations et manifestations dans le cadre de la programmation culturelle 2026,

- **53/2026** : Tarifs des entrées et de la boutique de la Maison du Gouverneur (complément aux délibérations N° 9/2026 et 10/2026 du 28 janvier 2026),
- **54/2026** : Redevance d'occupation du domaine public en surplomb,
- **55/2026** : Rémunération des agents territoriaux lors des sorties scolaires occasionnelles en dépassement du temps scolaire de la journée,
- **56/2026** : Création / suppression de quatre (4) emplois dans le cadre d'avancements de grade,
- **57/2026** : Création / suppression de deux emplois dans le cadre d'une modification horaire égale ou supérieure à 10 % du temps de travail,
- **58/2026** : Création d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- **59/2026** : Fixation des modalités de mise en œuvre du compte épargne temps (CET),
- **60/2026** : Cessions soumises au Droit de Prémption Urbain.

Adoption des délibérations :

43/2026 : Approbation des comptes financiers uniques 2025 des budgets Commune, VVF Villages, Camping Roc du Pont, Lotissement 1, Lotissement 2, Assainissement et Mergieux

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Marion COUDERC, agent administratif en charge des finances, fait une présentation des finances 2025/2026. Le compte financier unique permet de dégager les excédents ou déficits, un budget se compose de Dépenses/Recettes/Résultats.

Quatre points sont importants : le budget Assainissement, le budget Camping, le budget VVF et le budget Mergieux.

M. Jean Régis SOUVIGNET, Premier Adjoint en charge des finances, présente le CFU 2025 :

- Fonctionnement : Dépenses = 1 436 298,34 € | Recettes = 1 694 759,33 € → Résultat = + 258 460,99 €.
- Investissement : Dépenses = 439 059,57 € | Recettes = 667 455,41 € → Résultat = + 228 395,84 €.

■ Reports 2024 : Fonctionnement = + 412 000,17 € | Investissement = - 160 880,88 €.

■ Résultat cumulé : Fonctionnement = 670 461,16 € | Investissement = 67 514,96 €.

■ Proposition d'affectation : 400 000,00 € en recette d'investissement (autofinancement).

■ 270 461,16 € en recette de fonctionnement (compte 002).

Demande de vote : M. Pierre-Jean BARTHEYE, Maire actuel et M. Gilbert BLANC, ancien Maire, ne pouvant pas prendre part au vote, sortent de la pièce.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des 13 membres ayant pris part au vote.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour			×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

44/2026 : Affectations des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget communal et des budgets annexes

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. le Maire, Pierre-Jean BARTHEYE, confirme que le CFU a été validé par la Trésorerie.

Mme Diane GASTELLU, Deuxième Adjointe en charge des ressources humaines et de la culture, explique la mécanique des reports et l'équilibre des sections.

M. Pierre SEGONDS, conseiller municipal, demande si les investissements prévus bougent dans l'année.

Mme Marion COUDERC, agent administratif en charge des finances, lui précise que les crédits votés sont prévisionnels ; des ajustements sont possibles via des décisions modificatives (ex. : report de crédits non dépensés en "restes à réaliser" peuvent être redistribués, le maire peut le faire seul mais en informer le conseil. Les crédits non dépensés s'éteignent, sauf devis engagés, au 31 décembre).

M. Jean Régis SOUVIGNET, Premier Adjoint en charge des finances, explique les montants globaux d'avril 2026 :

- Budget communal : 1 880 837,65 €
- Budget investissement : 2 276 795,82 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

45/2026 : Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. Jean Régis SOUVIGNET, Premier Adjoint en charge des finances, précise que l'impôt peut augmenter même si le taux reste fixe, ce n'est pas la collectivité qui est responsable.

Les taux 2026 sont maintenus à l'identique : voir *document finances publiques*.

Question de M. Pierre SEGONDS et Mme Anne-Claire SAINTILAN, conseillers municipaux : quelle est la différence entre les taux appliqués et le taux plafond ?

Mme Marion COUDERC, agent administratif en charge des finances, précise que les taux actuels sont bien en dessous des plafonds légaux et que ce sont les services fiscaux de l'Etat qui fixent les taux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

46/2026 : Vote des budgets supplémentaires 2026 : Budget principal Commune et budgets annexes VVF Villages, Camping, Assainissement et Mergieux

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. Jean Régis SOUVIGNET, Premier Adjoint en charge des finances, donne des explications sur le budget principal et les six budgets annexes autonomes.

Mme Marion COUDERC, agent administratif en charge des finances, donne des explications sur l'assainissement. Il faudrait que la redevance à l'usager qui bénéficie de ce service permette d'équilibrer le coût du service. La station d'épuration était équivalente à 2 000 habitants, aujourd'hui elle a été réduite à 1 500 habitants. Cela induit une baisse d'investissement mais coûte cher à entretenir.

A terme, il faut un budget qui permette de rénover. Jusqu'alors, il n'y avait pas de soucis majeurs sur la réflexion de ces dépenses. Aujourd'hui, nous devons être en capacité de rénover.

M. Jean Régis SOUVIGNET précise que le budget principal avait donné une avance sur trésorerie. On ne voit que le déficit d'exploitation mais on arrive presque à l'équilibre.

Mme Marion COUDERC indique que M. DEZOUCHES, conseiller aux décideurs locaux auprès du Service de gestion comptable de Villefranche-de-Rouergue, devrait venir apporter des explications.

M. Gilbert BLANC, conseiller municipal, indique que ce n'est pas inquiétant sur la section d'investissement.

Mme Diane GASTELLU, Deuxième Adjointe en charge des ressources humaines et de la culture, précise que la rénovation pourra se porter sur la section d'investissement, ce que Mme Marion COUDERC confirme.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

47/2026 : Facturation du service public de l'assainissement collectif – réévaluation du tarif de la partie fixe « abonnement »

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. Jean Régis SOUVIGNET, Premier Adjoint en charge des finances, précise que la taxe d'assainissement doit être payée par les bénéficiaires et non pas par les propriétaires de fosses septiques privées.

Une partie est la consommation d'eau (variable), l'autre partie est fixe.

Nous proposons d'augmenter la part fixe de 25,00 € par an, passant de 95,00 € à 120,00 €.

Nous avons 521 abonnements, cela permettrait d'équilibrer dans une dizaine d'années. Cette augmentation ne sera appliquée qu'à partir de 2027.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

48/2026 : Désignation de délégués communaux auprès de l'association des Collectivités forestières de l'Aveyron

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. le Maire, Pierre-Jean BARTHEYE, propose M. Léo WEIDMANN en tant que délégué titulaire et M. Camille Monteil en tant que suppléant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

49/2026 : Désignation d'un représentant au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires de la SPL Ouest Aveyron Tourisme

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. Jean Régis SOUVIGNET, Premier Adjoint, propose M. Pierre-Jean BARTHEYE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

50/2026 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. le Maire, Pierre-Jean BARTHEYE, explique qu'une délibération a déjà été prise en mars 2026. Aux termes de cette délibération, les membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) avait été désignés et non élus, ce qui est une obligation.

Par suite, il est nécessaire de redélibérer afin de procéder à une élection.

M. le Maire précise que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres se fait :

- À la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Au scrutin de liste,
- Au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

L'ensemble des Conseillers municipaux sont d'accord pour que le vote ne se fasse pas à bulletin secret.

Une seule liste s'est fait connaître. Elle est composée de :

- Membres titulaires : M. Gilbert BLANC, M. Camille MONTEIL et M. Rémi VINCENT,
- Membres suppléants : Mme Rose CLAUDURAUD, M. Pierre SEGONDS et M. Léo WEIDMANN.

La liste présentée a obtenu l'unanimité des voix, soit 15 suffrages. Elle est donc élue à l'unanimité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

51/2026 : Subventions aux associations

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Anne-Claire SAINTILAN, conseillère municipale, indique que le montant global des subventions accordées est de 22 186,00 € pour 17 associations.

Elle rappelle que les membres du conseil d'administration ou du bureau des associations ne doivent pas voter (mais peuvent rester en séance).

Les subventions sont conditionnées à la réalisation des événements.

Associations	Montant alloué
Association « Coutumes en Pays Najacois et Traditions de la Fouace » :	500,00 €
Association « Danse à Najac » :	500,00 €
« L'Association Sous les Toiles » :	500,00 €
Association « Comité des fêtes de Najac » :	9 750,00 €
Subvention complémentaire en cas de fabrication de toilettes :	1 300,00 €
Association L'Atelier – « Les Petitous de Najac » :	2 000,00 €
Association « Vol libre en Ballon » :	1 000,00 €
« Association de préservation du patrimoine du pays najacois » (A.P.A.N.A.J.) :	500,00 €
Association « Les Bonnes Débroussailleuses » :	500,00 €
Association « Salon du Goût de Najac » :	500,00 €
Association « Cultura Najac » :	800,00 €
Association « Terre Paysanne » :	1 000,00 €
Association « Auto-Moto-Rétro-Najac12 » :	800,00 €
Association « Les Têtes de Chiens Bleus » :	900,00 €
Association « Le Roque Najacois » :	200,00 €
Association « Les Lieux Communs de Najac » :	500,00 €
Association « SPF Secours Populaire Français » :	200,00 €
« Association locale ADMR du Canton de Najac » :	736,00 €
TOTAL :	22 186,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

52/2026 : Animations et manifestations dans le cadre de la programmation culturelle 2026

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Diane GASTELLU, Deuxième Adjointe en charge de la culture, précise que le montant global des subventions accordées dans le cadre de la programmation culturelle est de 9 722,00 €.

Evènement	Montant alloué
30 janvier 2026 : Semaines Occitanes - Conte Occitan par Clément Bouscarel à la salle des Fêtes de Najac (pour mémoire) :	650,00 €
17 avril 2026 : Vernissage de la nouvelle exposition temporaire de la Maison du Gouverneur avec le trio musical Connemara :	300,00 €
20 juin 2026 à 18h00 : Création de la Compagnie Stare « Sentir ce qui s'efface » avec Marianne de Boer et Simon Bolay à la Maison du Gouverneur :	700,00 €
4 et 5 juillet 2026 : Bandas en vue d'accompagner le spectacle théâtral sur la fête de la Fouace :	1 000,00 €
17 juillet 2026 à 20h30 : Festival d'Autan - Rigoletto, opéra de poche le sur le parvis de l'église Saint Jean :	2 000,00 €
6 août 2026 : Festival en Bastides - deux spectacles d'art vivant :	2 750,00 €
16 août 2026 : Concert Baccaro Quartet en l'Eglise Saint Jean :	500,00 €
19 septembre 2026 : Journées du Patrimoine - Concert de jazz de Daniel Alogues à l'église de Villeveyre :	600,00 €
20 septembre 2026 : Spectacle de danse « le temps qui fait » de Laurence Leyrolles :	750,00 €
14 novembre 2026 : Compagnie Télécharabia à la salle des fêtes :	472,00 €
TOTAL :	9 722,00 €

Mme Katlène DELZANT, conseillère municipale, indique que les tarifs d'entrée du Bacaro Quartet (15 €) sont élevés. Elle propose de négocier des tarifs réduits.

Mme Diane GASTELLU précise que l'association de sauvegarde de l'église de la Salvetat des Carls propose de participer au financement de la rénovation de la fontaine monolithe des Consuls.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention(s) : 0

53/2026 : Tarifs des entrées et de la boutique de la Maison du Gouverneur (complément aux délibérations N° 9/2026 et 10/2026 du 28 janvier 2026)

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Diane GASTELLU, Deuxième Adjointe en charge de la culture, explique les différents tarifs ajoutés :

Boutique : Photos/posters (Christophe Spiesser) : 25 €.

Livre « Le guide » - Plus Beaux Villages de France - 2026 : 18,90 €.

Frais d'envoi postaux en vigueur : Tarifs Colissimo (de 5,49 € à 39,59 €).

Entrées : Carte Avantage Multisite (partenariat SPL Bastide des Gorges de l'Aveyron) : 4,50 €.

Visite guidée (plein tarif) : 4 € | Tarif réduit : 3,50 € | Gratuit pour les -7 ans.

Visite de groupe (avec guide de l'Office de tourisme) : 2,50 € / personne (gratuit pour les Najacois).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

54/2026 : Redevance d'occupation du domaine public en surplomb

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. le Maire, Pierre-Jean BARTHEYE explique que la boutique du chocolatier, située 1 rue du Bourget, souhaite créer une terrasse avec une passerelle enjambant une venelle (domaine public). Surface concernée : 3 m².

Il propose de fixer un droit de surplomb à 5 €/m²/an (soit 15 €/an). Le bénéficiaire sera SOLIHA (gestionnaire de la concession).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

55/2026 : Rémunération des agents territoriaux lors des sorties scolaires occasionnelles en dépassement du temps scolaire de la journée

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. Camille MONTEIL, conseiller municipal, explique que le voyage scolaire se déroulera à Toulouse les 10, 11 et 12 juin 2026. Deux agents municipaux participeront à l'encadrement (en plus de l'équipe enseignante).

Il est proposé de rémunérer chacun de ces deux agents municipaux 10 heures par jour (durée maximale légale). Les agents sont volontaires. Leur rémunération couvrira leur temps supplémentaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

56/2026 : Création / suppression de quatre (4) emplois dans le cadre d'avancements de grade

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Diane GASTELLU, Deuxième Adjointe en charge des ressources humaines, explique que la réglementation impose de supprimer un emploi pour en créer un autre en cas de modification de contrat (ex. : avancement de grade). Cet avancement sera effectif au 1^{er} mai 2026.

Il est proposé :

Création : 2 emplois d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe (temps complet).

Suppression : 2 emplois d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe (temps complet).

Création : 2 emplois d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (temps complet).

Suppression : 2 emplois d'adjoints techniques (temps complet).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

57/2026 : Création / suppression de deux emplois dans le cadre d'une modification horaire égale ou supérieure à 10 % du temps de travail

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Diane GASTELLU, Deuxième Adjointe en charge des ressources humaines, explique qu'il est prévu une augmentation du temps de travail de plus de 10 % pour les deux agentes de la Maison du Gouverneur.

Il est proposé :

Création : 1 emploi d'assistant de conservation et 1 emploi d'adjoint du patrimoine (31h/semaine, temps complet).

Suppression : 2 emplois à 28h/semaine (mêmes grades).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

58/2026 : Création d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Diane GASTELLU, Deuxième Adjointe en charge des ressources humaines, indique le départ en retraite d'un agent technique.

Afin d'effectuer un tuilage (transmission des compétences) avec le nouvel agent, avant le 31/05/2026, il est proposé :
Création : 1 emploi d'agent contractuel (adjoint technique) du 25 au 29 mai 2026 (30h/semaine).

Processus : 9 candidats ont été retenus pour passer des entretiens. L'agent technique en départ retraite participe aux entretiens.

M. Rémi VINCENT, Quatrième Adjoint précise que les entretiens sont en cours (4 réalisés, 3 prévus le lendemain).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

59/2026 : Fixation des modalités de mise en œuvre du compte épargne temps (CET)

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Mme Diane GASTELLU, Deuxième Adjointe en charge des ressources humaines, explique qu'un agent a demandé à bénéficier du Compte Epargne Temps (CET). C'est une obligation légale de délibérer pour acter la mise en place.

Pour l'ouverture du CET, une demande écrite doit être présentée par l'agent avant le 15 novembre de chaque année.

Le CET peut être alimenté par des jours de congé annuel (avec un solde minimal de 20 jours à conserver) et des jours de RTT.

Il ne peut être utilisé que sous forme de congé (pas de paiement).

Le CET est soldé à la date de radiation de l'agent. En cas de décès, les ayants-droits sont indemnisés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

60/2026 : Cessions soumises au Droit de Prémption Urbain

Adoptée : Oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. le Maire, Pierre-Jean BARTHEYE, indique que nous sommes interrogés sur la vente du bien suivant situé dans le périmètre de préemption :

4 et 6 rue de l'Adret et 10 rue de la Gare,
Vente par Mme Jacqueline RABOUILLE née MIQUEL à la SCI MAZ&CO IMMO,
Prix de vente : 138 000,00 €.

Aucune utilité publique ne justifie la préemption.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Initiales Membres du CM		PJB	GB	RC	KD	DG	JMG	AL	SM	CM	ACS	IS	PS	JRS	RV	LW
Sens des votes	Pour	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	Contre															
	Abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
	Absent(e) non représenté(e)															

Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations :

- Adressage :
 - Les plaques de rue sont posées (quelques corrections à apporter).
 - Distribution des certificats d'adressage et numéros : le Samedi 9 mai : 10h-12h et 14h-18h et le Dimanche 10 mai : 10h-12h, Place du Sol de la Dîme (face à la Gendarmerie).
- Cérémonie du 8 Mai :
 - à 11h00 dépôt de gerbe au Monument aux Morts.
 - 10h45 : Rendez-vous à la Stèle (bout de la rue de la Loge) pour les élus et la population.

Fin de la séance de Conseil Municipal à 23h00.

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

A Najac, le 27 mai 2026.

Le Secrétaire de séance
Mme Sandra MIQUEL

Signature :



Le Président de séance
M. Pierre-Jean BARTHEYE

Signature :



